

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 – Définition – Préambule – opposabilité

1.1 Définitions :

Fournisseur : le groupe Rouquette – Jacquier

Acheteur : Tout client qui souhaite prendre commande.

Les parties : le fournisseur et l'acheteur.

Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») s'appliquent exclusivement, sans restriction ni réserve, aux ventes conclues entre la société Rouquette et les consommateurs et acheteurs non professionnels (« Clients ») désirant acquérir les produits qu'elle propose à la vente. Les CGV constituent avec la commande en ligne les documents contractuels opposables aux parties, à l'exclusion de tous autres documents, qui ne sauraient engager la responsabilité de la société Rouquette. Les Clients sont tenus de prendre connaissance des présentes CGV avant toute passation de commande.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV ainsi que des conditions générales d'utilisation du site internet avant de passer commande. La validation de la commande par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes CGV.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Vendeur constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client. Les informations relatives à l'ensemble des commandes sont stockées et archivées durant un délai de 10 ans et peuvent servir de preuve en cas de litige. Leur accès est garanti au Client à tout moment si celui-ci en fait la demande écrite. Les coordonnées de la société Rouquette sont les suivantes : Chemin Le Bouleur, 77500 CHELLES.

1.2 Préambule/ Opposabilité

Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent à l'intégralité des produits livrés et facturés par le fournisseur. La langue proposée pour les contrats régis par ces conditions générales de vente est le français. La prise de commande entraîne l'adhésion pleine, entière et sans réserve des présentes conditions par l'acheteur. Aucune condition contraire posée par l'acheteur ne sera opposable au fournisseur à défaut d'acceptation formelle et expresse du fournisseur. Ces conditions générales constituent le socle de la négociation commerciale, conformément à l'article L-441-6 du code de commerce, et la base de la relation contractuelle.

ARTICLE 2 – Produits

2-1 Caractéristiques

Les Produits font l'objet d'une fiche informative accessible en cliquant sur la photographie qui les représente ou leur nom, inscrit au-dessous. Ces informations sont destinées, sans être exhaustives, à informer les Clients de la façon la plus complète possible sur les caractéristiques essentielles des Produits. Les illustrations ou photographies des Produits n'ont qu'une valeur indicative et n'ont pas de valeur contractuelle.

2-2 Disponibilité - Stocks

Les offres de Produits sont valables, à défaut d'indication de durée particulière, tant qu'elles sont visibles sur le site ou sur l'application et dans la limite des stocks disponibles.

En cas d'indisponibilité du Produit commandé, la société ROUQUETTE, ou toute personne qu'elle aura mandatée pour le faire, en informe immédiatement le Client et peut lui proposer un produit d'une qualité et d'un prix équivalents ou, à défaut, un bon d'achat du montant de la commande utilisable pour toute prochaine commande. En cas de désaccord du Client, la société ROUQUETTE procède au remboursement des sommes versées dans un délai de 15 jours. En dehors du remboursement du prix du produit indisponible, le vendeur n'est tenu à aucune indemnité d'annulation, sauf si l'inexécution du contrat lui est personnellement imputable.

Article 3 – Prise de commande

3.1 Généralités

La prise de commande peut se faire par tous moyens mis à disposition de l'acheteur. La vente sera considérée parfaite dès l'acceptation par le fournisseur de la commande, et ne pourra être annulée par l'acheteur qu'en cas d'acceptation expresse du fournisseur. Ce dernier se réserve le droit de refuser ou fractionner la commande, notamment pour des

raisons d'encours. Le choix des produits se fait sous l'unique responsabilité de l'acheteur qui devra s'assurer de leur correcte utilisation et destination.

Le Client déclare avoir la capacité requise pour contracter et acquérir les Produits, notamment avoir l'âge légal, le cas échéant, pour acheter des boissons alcoolisées. Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles.

3.2 Processus de commande

Pour passer commande, le client doit se rendre sur l'application Rouquette + ou sur le site web plus.rouquette.com. Le client peut passer commande 24h/24 et 7j/7, sous réserve d'incidents affectant le niveau de service. La création du compte passe par la fiche de création papier remise au client et le renseignement des mentions obligatoires du formulaire. A la suite de son retour un identifiant et mot de passe provisoire lui sont envoyés via l'adresse mail renseignée. Le mot de passe est modifiable dès la première connexion. Pour les commandes ultérieures le client pourra accéder à son compte en saisissant son identifiant et son mot de passe. Le client est responsable de son identifiant et de son mot de passe, et s'engage à en assurer la confidentialité, de telle sorte que ROUQUETTE SAS ne saurait être déclarée responsable de sa divulgation. Le signataire pourra ensuite gérer l'accès de ses collaborateurs depuis l'interface, et en assumera l'entière responsabilité.

Le client a la possibilité de commander via le site web plus.rouquette.com, ou via l'application Rouquette +. Il passe alors commande selon les différentes étapes indiquées ci-après.

Le client recherche son produit dans les différentes catégories proposées. Pour commander, le client clique sur l'onglet « Ajouter au panier » sur le produit de son choix (pictogramme « + » si commande via l'application). Il peut également en modifier les quantités. Le client peut ensuite retrouver ses produits dans l'onglet « Panier ». Il a la possibilité de modifier sa commande, et de corriger ses erreurs éventuelles.

Sur le site web, le client clique ensuite sur l'onglet « Passer la commande » pour accéder au récapitulatif, qui comprend le détail de la commande, les coûts et la date de livraison. Puis il choisit selon qu'il souhaite le paiement direct ou la mise en compte. Le client peut laisser un commentaire pour préciser des modalités non prévues par le fournisseur. Pour la confirmation, le client clique sur « Confirmer la commande ». Sur l'application Rouquette +, le récapitulatif est visible sur la page du panier via un menu déroulant. Le client clique ensuite sur « commander », et un pop-up lui demande de confirmer et de valider sa commande.

Un mail récapitulatif comportant le bon de confirmation est envoyé à la personne qui a passé commande et au signataire responsable. La validation de la confirmation du panier constitue une signature électronique, la commande devenant ferme et définitive. Toute commande est confirmée par un mail reprenant l'ensemble des éléments de la commande. Ces informations sont également consultables dans la rubrique « MON COMPTE » et disponibles durant deux ans. De plus, le client peut accéder à toute information le concernant, en contactant le service juridique du groupe Rouquette SAS.

La société ROUQUETTE se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande pour des motifs légitimes, notamment s'il existe avec un client un litige relatif au paiement d'une commande antérieure,

Article 4 – Prix pratiqués

Les Produits sont fournis aux tarifs en vigueur figurant sur le site, lors de l'enregistrement de la commande par la société ROUQUETTE. Sur les fiches informatives, les prix sont exprimés en Euros et toutes taxes comprises (TTC), hors frais de livraison et de transport mentionnés lors du passage de la commande et facturés en supplément. Les frais de livraison dépendent du moment où la commande est passée et de la date de livraison choisie. Les différents horaires et dates de livraison seront indiqués sur le site Internet, ou sur l'application ROUQUETTE lors de la commande des Produits par le Client.

Le montant total dû par le Client (comprenant les frais de livraison) est indiqué sur la page de confirmation de commande. Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par la société ROUQUETTE sur le site internet. Le prix de vente du Produit (ferme et non révisable) est celui en vigueur au jour de la commande, la société ROUQUETTE se réservant le droit, de modifier les prix à tout moment, tout en garantissant au Client l'application du prix en vigueur au jour de la commande.

En cas de variation significative du prix des carburants ou de toute affectation majeure des coûts de livraison, le fournisseur se réserve la possibilité de répercuter à l'acheteur les coûts engendrés par ces augmentations.

Article 5 – Facturation – Acceptation

La facture est établie le jour de la livraison, sa remise est concurrente de la livraison des marchandises, et crée une présomption de sincérité des opérations de ventes qu'elle retrace. Compte tenu des particularités propres à l'activité des acheteurs, il n'est pas toujours réalisable de procéder à la signature de la facture ou du bon de livraison. Les factures présentées seront définitivement dues, à défaut de contestation écrites, dans un délai de 8 jour franc suivant la date de ces dernières. Passé ce délai aucune réclamation ne sera recevable.

Article 5 – Paiement

5.1 Mode de paiement

Le mode de paiement est le prélèvement. Les acheteurs signent à ce titre un mandat SEPA autorisant le prélèvement des factures dues au fournisseur, et s'engagent à maintenir leur compte approvisionné pour permettre le règlement.

Si la commande est passée via l'application Rouquette +, ou via le site web les clients ont la possibilité d'opter pour le paiement comptant par carte bancaire. Afin de procéder au paiement le client devra fournir son numéro de carte bancaire, la date d'expiration de celle-ci ainsi que le cryptogramme figurant au dos. La sécurisation du paiement est assurée par notre partenaire Paybox.

5.2 Délai de règlement

Le délai de règlement de la facture est établi préalablement lors de l'ouverture de compte. Le fournisseur se réserve le droit de modifier ce délai à tout moment, dès lors qu'il avertit le client par tout moyen à sa convenance dans les 15 jours précédant la date de changement de délai. Le non-paiement à la date prévue d'une facture autorise le fournisseur à suspendre les livraisons jusqu'au complet paiement.

5.3 Retard de paiement

Tout défaut de règlement à l'échéance d'une facture entraîne l'exigibilité immédiate de l'ensemble des factures émises pour le compte de l'acheteur et non encore réglées. Un défaut de règlement, même partiel, entrainera automatiquement des pénalités de retard, sans que soit nécessaire une mise en demeure préalable. Ces pénalités sont décomposées comme suit :

- Des intérêts de retard au taux d'intérêt de LA BCE majoré de 10 points.
- Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, fixée à 40 € par factures

Article 6 – Livraison

La livraison est constituée par le transfert au Client de la possession physique du Produit.

6.1 Lieu de livraison

Les Produits commandés par le Client seront livrés à Paris et proche banlieue à l'adresse indiquée par le Client lors de sa commande.

6-2 Délai de livraison

Les délais de livraison sont indiqués à titre indicatif et correspondent aux délais moyens de traitement et de livraison constatés.

6-3 Modalités de livraison

La livraison est effectuée par la remise directe du produit au Client. Si le Client n'est pas à l'adresse qu'il a indiquée lors de sa commande, que le client annule la commande après la prise en charge du livreur ou que le client ne montre pas une pièce d'identité au livreur lors de sa première commande, le livreur repartira avec le produit et remboursera le Produit commandé, mais des pénalités d'annulation seront appliquées. Le Client est tenu de vérifier l'état des Produits livrés en

présence du livreur et, en cas d'avarie ou de manquants, d'émettre des réserves sur le bon de livraison ou sur le récépissé de transport, et éventuellement de refuser le produit et d'en avertir la société ROUQUETTE.

6-4 Transfert de propriété - Transfert de risques

Le transfert de propriété des Produits de la société ROUQUETTE au profit du Client ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits. Quelle que soit la date du transfert de propriété des Produits, le transfert des risques de perte et de détérioration s'y rapportant, ne sera réalisé qu'au moment où le Client prendra physiquement possession des Produits. Le Client s'engage, tant que la propriété ne lui est pas transférée, à prendre toutes les précautions utiles à la bonne conservation des produits.

Article 7 : Le drive

Les délais de mise à disposition de votre commande en cas de retrait chez ROUQUETTE vous confirme la date et l'heure de retrait de votre commande par e-mail sachant que les commandes sont généralement disponibles dans un délai minimum de trois heures à compter de l'heure de validation de votre commande (sauf exception d'indisponibilité du créneau horaire ou mode de fonctionnement différent de certains drive: information du premier créneau de livraison disponible dans le haut de la page d'accueil de chaque drive). Vous pouvez retirer votre produit entre 13h et 17h. ROUQUETTE se réserve la possibilité d'annuler toute commande qui n'aurait pas été retirée à la fin de la journée prévue pour le retrait. Pour votre satisfaction, il est important de nous fournir des informations fiables.

ARTICLE 8 – Droit de rétractation

8-1 Délai légal de rétractation

Le Client dispose d'un délai de quatorze jours à compter de la réception du Produit, par lui ou un tiers qu'il aura désigné, pour exercer son droit de rétractation auprès de la société ROUQUETTE, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, à fin de remboursement, à condition que les Produits soient retournés dans leur emballage d'origine et en parfait état dans les 14 jours suivant la communication de sa décision de rétractation.

8-2 Produits exclus du délai légal de rétractation

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le Client ne bénéficie pas, pour la commande de produits qui, du fait de leur nature, ne peuvent être réexpédiés ou sont susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement, d'un droit de rétraction pour faire retour de sa commande. Les contrats passés sur ces Produits le sont donc de manière définitive.

8-3 Modalités d'exercice du droit de rétractation

Pour exercer son droit de rétractation, le Client doit notifier à la société ROUQUETTE :

- son nom, son adresse géographique et, lorsqu'ils sont disponibles, son numéro de téléphone, son numéro de télécopieur et son adresse électronique ;
- ainsi que sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter.

Les retours sont à effectuer, à la société ROUQUETTE ou une personne qu'elle aura désignée, dans leur état d'origine et complets (emballage, accessoires, etc.) permettant leur remise sur le marché à l'état neuf, accompagnés de la facture d'achat. Les Produits endommagés, salis ou incomplets ne sont pas repris. Il est rappelé que la responsabilité du Client, en cas de rétractation après utilisation du ou des biens, est engagée à l'égard de la dépréciation du ou des biens résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ce ou ces biens. Selon la Commission européenne, ces manipulations sont celles qu'un consommateur peut effectuer dans un magasin, pour les biens qui y sont proposés à la vente. En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix du ou des Produits achetés et les frais de livraison sont remboursés ; les frais de retour restant à la charge du Client. La société ROUQUETTE procèdera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale (sauf accord exprès du Client pour qu'il utilise un autre moyen de paiement et dans la mesure où le remboursement n'occasionne pas de frais pour le Client). Le remboursement sera effectué dans un délai de 14 jours à compter de la date à laquelle la société ROUQUETTE sera informée de la décision du consommateur de se rétracter, la société ROUQUETTE se réservant le droit de différer le

remboursement jusqu'à réception des Produits retournés et/ou jusqu'à ce que le Client ait fourni une preuve d'expédition des Produits, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

ARTICLE 9 – Garantie légale de conformité et garantie des vices cachés

Les Produits bénéficient de plein droit et sans paiement complémentaire, indépendamment du droit de rétractation, conformément aux dispositions légales :

- de la garantie légale de conformité, pour les Produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la commande. Il est rappelé que dans le cadre de la garantie légale de conformité :
- le Client bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du Produit pour agir à l'encontre de la société ROUQUETTE.
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du Produit commandé. Toutefois, la société ROUQUETTE peut ne pas procéder selon le choix du Client si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. Elle est alors tenue de procéder, sauf impossibilité, selon la modalité non choisie par le Client. Si la réparation ou le remplacement du Produit sont impossibles ou n'interviennent pas dans le délai d'un mois suivant la réclamation du Client ou lui provoquent un inconvénient majeur, ce dernier pourra rendre le bien et se faire restituer le prix ou le garder et s'en faire rendre une partie du prix ;
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du Produit durant les six mois suivant sa délivrance.
- de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation. Il est rappelé que le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés conformément à l'article 1641 du Code Civil ; dans ce cas, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à 1644 du Code Civil.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer la société ROUQUETTE, par écrit, et retourner les Produits défectueux dans l'état dans lequel ils ont été reçus avec l'ensemble des éléments (accessoires, emballage, etc.). Les frais d'envoi seront remboursés sur la base du tarif facturé et les frais de retour seront remboursés sur présentation des justificatifs.

Les potentiels remboursements des Produits jugés non conformes ou défectueux seront effectués dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 14 jours suivant la constatation par la société ROUQUETTE du défaut de conformité ou du vice caché. Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du Client ou par chèque bancaire adressé au Client.

Article 10 – Responsabilité

La responsabilité du fournisseur ne pourra être engagée une fois la marchandise déchargée, tant en matière d'intégrité que de quantité à l'adresse stipulée par l'acheteur pour la livraison. L'acheteur est le seul responsable du stockage et de la destination des marchandises achetées au vendeur. L'acheteur s'engage à garantir le fournisseur en cas de retour de tiers contre ce dernier. En tout état de cause, la responsabilité du fournisseur sera limitée au montant des marchandises à l'origine du recours.

La responsabilité de la société ROUQUETTE ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- Non-conformité du produit à la législation du pays du Client auquel il appartient de vérifier si le produit n'est pas interdit à la vente dans son pays (en l'occurrence, la France),
- En cas de mauvaise utilisation, d'utilisation à des fins professionnelles, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit, d'accident ou de force majeure.

En cas de dommage causé par un défaut de sécurité du produit, le Client doit rechercher la responsabilité du fabricant identifiable à partir des informations mentionnées sur l'emballage du produit.

Article 11 – Force majeure

La responsabilité du fournisseur ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découlent d'un cas de force majeure. A

ce titre, la force majeure s'entend de tout évènement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du code civil.

Article 12 – Cession

Le fournisseur se réserve la faculté de céder les créances dont il dispose à l'encontre de l'acheteur. Ce dernier ne fait pas de l'identité du créancier une condition essentielle du contrat avec le fournisseur et accepte alors de régler tout créancier que lui indiquera ce dernier.

Article 13 – Confidentialité

Les informations concernant l'acheteur sont destinées au fournisseur pour le traitement de la commande. Ce dernier s'engage à garder confidentielle toute information sensible qu'il pourrait détenir sur l'acheteur et à ne pas les divulguer à des tiers.

Article 14 – Informatique et libertés

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », l'acheteur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent, droit qu'il peut exercer sur simple demande écrite.

Article 15 – Compétence

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français. Tous les litiges auxquels les présentes CGV ou les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes CGV pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre la société ROUQUETTE et le Client seront soumis aux juridictions compétentes dans les conditions de droit commun.